



# SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

*Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997*

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70  
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

## **Compte-rendu du CA du 26 janvier 2021**

*Présents par ZOOM :*

- *les administrateurs : M. Aisenstein, P. Aloupis, J. Angelergues, J.-L. Baldacci, I. Béguier, C. Baruch, P. Blayau, D. Bourdin, M.-C. Camus-Delage, E. Chervet, D. Cupa, P. Denis, A. Faure-Bismuth, C.-M. François-Poncet, A. Gibeault, J. Glas, R. Havas, M.-L. Léandri, I. Martin-Kamieniak, F. Moggio, S. Pons-Nicolas, A. Rosenberg, A. Sitbon*
- *les invités : A. de Cazanove, B. Chervet, F. Coblence, N. Franck, C. Lechartier – Atlan, M. Petitcolin*

Administrateur absent : *H. Suarez-Labat*

Invité absent : *T. Bokanowski*

*La séance débute à 21h*

### **1/ Approbation du PV du CA du 17 novembre.**

Le PV du CA du 17/11/20 est adopté à l'unanimité, sans modification.

### **2/ Demandes d'agrément**

Le SG présente les candidats à l'agrément

- Pauline Haïk-Lefèvre, psychologue, Paris, travaillant au CMPP Institut É. Claparède, à Neuilly-sur-Seine et en cabinet privé d'analyste
- Karine Gauthier, psychologue travaillant au centre Alfred Binet, Paris, travaillant au CCTP et à l'Institut É. Claparède, ainsi qu'en cabinet privé d'analyste
- Christelle Ammirati, psychologue, Aix en Provence, travaillant en CMPP et en cabinet privé d'analyste
- Isabelle Zittoun, psychologue, Paris, travaillant au centre Alfred Binet, en CMPP, et en cabinet privé d'analyste
- Julien Amy, psychologue, Paris, travaillant au CEJK (ASM13) et en cabinet privé d'analyste
- Marie-Pierre Camuset, psychologue, Montreuil, travaillant en psychiatrie adulte, au CCTP (psychodrame) et en cabinet privé d'analyste

Ces 6 collègues sont agréés et applaudis par le CA

### **3/ Adhésion de Svetlana Chaeva**

Originaire de St Petersburg, Svetlana Chaeva est en cours d'installation à Paris, d'où sa demande d'intégrer la SPP ; en tant que membre direct de l'API, elle peut y prétendre, elle est membre correspondante et souhaite devenir membre adhérente.

Interrogé par le SG, Gilbert Diatkine s'est déclaré favorable à cette demande ; A. Gibeault le rejoint. M. Aisenstein fait état d'échos moins positifs.

Le CA souhaite un complément d'information et charge P. Denis et A. Rosenberg de rencontrer cette collègue, avant de confirmer son accord.

#### 4/ Point sur la gestion du temps de travail du personnel

C. Baruch informe le CA qu'une réunion est prévue prochainement avec l'ensemble du personnel salarié, dans le but d'ajuster la répartition des tâches et mieux encadrer les horaires. La situation sanitaire actuelle a conduit à développer fortement le télétravail (qui existait déjà de façon limitée) qui est un facteur repéré par les pouvoirs publics de dérive possible des horaires de travail. Il s'y ajoute le recours massif aux téléconférences (ZOOM en particulier) qui requiert souvent l'aide logistique des salarié(e)s qui se retrouvent sollicité(e)s en dehors de leurs heures de travail. Les salarié(e)s vont être équipé(e)s de téléphones mobiles professionnels et ne devront en aucun cas être joints sur leurs lignes privées, ni en dehors des heures de travail.

#### 5/ Création d'une commission ad hoc sur l'analyse à distance.

L'analyse à distance (*remote analysis*) n'est pas une pratique nouvelle, mais la situation sanitaire actuelle a fortement stimulé son développement. On doit se réjouir des possibilités ainsi ouvertes de poursuite d'un travail des psychanalystes, mais il paraît nécessaire d'en évaluer les conséquences et les effets sur le processus analytique. C'est un problème qui concerne la pratique de tous les analystes et qui concerne aussi la formation des analystes (analyse personnelle, cures supervisées, modalité de supervision, réunions de la commission du cursus) : une initiative de commission ad hoc a été envisagée par le bureau, une autre par la Commission de l'Enseignement.

Plusieurs collègues (M. Aisenstein, B. Chervet, P. Denis) s'interrogent sur l'opportunité de 2 commissions ad hoc simultanées : A. Gibeault va réinterroger le CECE, en vue de la constitution d'une commission unique (panel qui pourrait inclure des analystes adhérents, titulaires, titulaires formateurs et peut-être un Aef)

#### 6/ Organisation et préparation de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2021 :

Il est rappelé que les circonstances imposent le choix de sa tenue à distance.

- Rapport de la commission des candidatures, C. Lechartier-Atlan (rapport joint). C. L-A précise que tous les candidats ont été reçus et que tous les mémoires ont été transmis au collège électoral, accompagnés d'un rapport et d'une recommandation. P. Denis et M. Aisenstein insistent pour que ce rapport soit contradictoire. C. L-A souhaite être reçue dans l'avenir pour un échange de fond sur le fonctionnement de la CC
- Rapport de la bibliothèque S. Freud, F. Coblenz (rapport joint). F. C. souligne l'évolution vers un fonctionnement numérique, accélérée probablement par les circonstances sanitaires présentes. La directrice milite pour un accès gratuit des membres à ces services numérisés (copies transmises par mail), des voix divergentes s'élèvent dans le CA. Les conventions avec des sociétés amies (APF, SPRF) qui assurent un accès gratuit à leurs membres pourraient être revues. La directrice demande que la gestion de l'association des « amis de la BSF » soit confiée directement au comité de la BSF : le CA l'approuve par un vote à main levée, à l'unanimité.

- Rapport du site internet, A. de Cazanove (rapport joint). À l'occasion de sa présentation, A. de C. souligne l'effort de simplification de l'usage du site et de sa modernisation en cours, ainsi que la nécessité de dynamiser le site « membres » qui est beaucoup moins sollicité que le site « public » (dont le nombre de visites a considérablement augmenté)
- Rapport de la commission des représentants régionaux, M. Petitcolin (rapport attendu). M. P. précise que bien que n'ayant pu se réunir qu'une seule fois la CRR est très investie par les représentants régionaux : un travail se poursuit sur le cadre statutaire permettant que des psychanalystes honoraires de la SPP restent membres de bureaux régionaux ; association éventuelle d'AeF à des activités de groupes régionaux, voir les intégrer à des bureaux ; attention portée à la communication intra-régionale et à la communication inter-régionale à l'intérieur de la SPP. Il a été souhaité que le lieu de réunion de la CRR reste Paris, à l'occasion d'un colloque ou d'une réunion de la SPP.
- Rapport de la commission scientifique, N. Franck. (rapport joint). N.F. commente particulièrement certains points de son rapport en soulignant le caractère expérimental de plusieurs initiatives (en particulier les *brunchstorming*), répondant ainsi au cahier des charges fixé par la présidente. Il en découle que du temps est nécessaire pour évaluer les effets de ces initiatives. C. Baruch rappelle que les présidents de commission sont désignés pour 4 ans.
- Rapport de la commission socioprofessionnelle, I. Béguier. (rapport joint). Commentant son rapport, I.B. souligne les prolongements du travail des sous-commissions et des liens avec le site internet. La présidente de la CSP souligne l'intérêt de la convergence avec les activités de la CS. La CSP se préoccupe tant de son ouverture sur l'extérieur que de la transmission de l'expérience (plusieurs interviews sont en cours ou prévues)
- Rapport de la RFP, F. Coblenze (rapport joint). En 2020, F. Coblenze a terminé son second mandat en tant que directrice de la RFP ; un certain nombre de modifications ont été décidées, mais elles seront essentiellement effectives en 2021 et seront présentées par le nouveau directeur Vassilis Kapsambelis. La question de l'érosion du lectorat est à nouveau soulevée, tant pour les abonnements que pour l'achat au numéro, même si les modalités de consultation ont évolué vers la consultation ou l'achat en ligne de fragments ou d'articles. Une question cruciale est la désaffection rapide et importante des abonnements des AeF. Cela s'inscrit dans un cadre plus général concernant la lecture, comme l'assistance aux séminaires théoriques (dont on rappelle qu'elle n'est pas encadrée dans le modèle français de formation) ; là encore, l'effet internet est probablement important et doit être pris en compte pour la transmission des savoirs.
- Rapport du CPLF, B. Chervet et M. Aisenstein (rapport joint). En rappelant que « nul n'est tenu à l'impossible », B. Chervet rappelle la nécessité d'annulation du 80<sup>ème</sup> CPLF prévu en mai 2020 à Jérusalem, son report à 2021 dans les mêmes conditions, puis la nécessité à l'automne 2020, en raison de l'évolution de la pandémie d'envisager une formule totalement à distance, avec l'installation d'un studio permettant des interactions directes entre les intervenants. B.C. salue l'attitude de nos partenaires israéliens qui ont facilité un bon remboursement des frais engagés et de nombreux congressistes qui ont reporté leurs inscriptions sur 2021 et ont même fait don à la SPP

du montant de leur participation à la soirée de gala. B.C. précise que le CPLF de 2021 sera bien le 81<sup>ème</sup>, rectifiant par là-même une erreur ancienne de numérotation

*En raison de l'horaire tardif, le CA reporte au 09/02/21 l'examen des autres rapports non statutaires.*

#### 7/ Informations

- Le CA est informé de la transmission par la Commission d'examen des litiges au Comité d'Audition d'une plainte à l'encontre d'un membre de la SPP.
- Entretien avec E. Mylona. Comme convenu lors du CA du 17/11/2020, M. Aisenstein, A. Sitbon et J.-L. Baldacci ont rencontré la secrétaire du CST dont l'activité avait été suspendue par un vote de ce même CA, le 17/11/2020. E. Mylona a pris acte de cette décision et fait savoir son regret que le bureau de la SPP n'ait pas permis le remplacement des démissionnaires (11/14).
- Point concernant la rupture de contrat de Mme M.-A. Lange Krouri. Suite à une reprise de contact entre elle et A. Sitbon, au cours de laquelle Mme L.K. nous avait fait part de son accord pour reprendre une discussion portant sur son départ de la SPP. Me Elodie Denis, son avocate, a pris contact avec Me Alexandra Isserlis (cabinet Boulay-Lévy) représentant la SPP.
- Calendrier des élections. Compte-tenu des circonstances, le bureau demande au CA l'autorisation d'organiser à distance l'AGO et l'ensemble du calendrier électoral pour le renouvellement des instances. Comme pour l'AGO de juillet 2020 (date exacte ?), au dispositif ZOOM, s'adjoindra le système BALOTILO pour le vote électronique. Le CA donne son accord par un vote unanime à main levée.

#### 8/ Questions diverses.

Aucune n'est évoquée.

*La séance est levée à 0h35*